

LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES

Extrait du RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2020

Table des matières

1/ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN	2
1.1 Aménagement et développement urbain de la ville.....	2
1.2 Les chantiers prévus au budget 2020	6
2/ AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS.....	10
2.1 – Logements	10
2.2 – La sécurité	11
2.3 – L'action sociale	12
2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse	13
2.5 – La vie associative	15
2.6 - Développer le territoire numérique.....	15
3/ UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ	16
3.1 - La démocratie locale	16
3.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics.....	17
3.3 – L'intercommunalité.....	19

1/ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Des projets engagés ou prévus qui nécessitent une réflexion nouvelle

La volonté municipale est de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les dérapages de l'urbanisation. Le développement de la ville, harmonieux et respectueux de l'environnement, lui redonnera l'attractivité qu'elle a perdue.

1.1 Aménagement et développement urbain de la ville

La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé par le conseil municipal le 14 décembre 2017 et actuellement opposable, le PLU a été mis en application depuis 2018.

Comme cela a été prévu dans le DOB 2019, le PLU fait l'objet d'une première modification dite de droit commun.

Cette procédure habituelle d'un document d'urbanisme a pour but de procéder à plusieurs ajustements. Ces derniers permettront notamment de renforcer le maintien du caractère villageois de Peymeinade et de consolider la préservation du patrimoine et du paysage du territoire.

C'est à ce titre que l'arrêté municipal n°AR2019-10 en date du 02 mai 2019 prescrivant la modification du PLU a été pris.

Le cabinet Alpicate a été désigné pour établir le dossier qui a été transmis pour avis informel de la DDTM. Un point a reçu un avis défavorable. Le processus de modification doit donc être redéfini avant d'aboutir.

Parallèlement, une nouvelle politique d'aménagement de la commune est à mettre en place et conduira à une révision du PLU à l'horizon 2021.

La ZAC « Espace Lebon » – réaménagement du cœur de ville

Créée en 2017 par délibération du conseil municipal, la ZAC « Espace Lebon » a vocation à assurer la restructuration du centre-ville (Espace Lebon) qui représente le projet urbain d'envergure de Peymeinade.

La SAGEM a été désignée comme concessionnaire de la ZAC. Elle interviendra à ce titre en tant qu'aménageur et assurera la mise en œuvre du projet d'aménagement tel que prévu au traité de concession signé en mai 2018 : acquisition et aménagement du foncier, cessions après consultation de promoteurs, rétrocession des équipements publics.

En juin 2019, le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le programme des équipements publics à réaliser, le programme global des constructions et les modalités prévisionnelles de financement a été approuvé par délibération du conseil municipal.

Il a été réalisé par le cabinet Wilmotte & Associés, équipe d'architectes-urbanistes de la ZAC et la société SETEC, maître d'œuvre « VRD ». L'Atelier Hervé Meyer a rejoint l'équipe-projet comme maître d'œuvre « Paysage » de la ZAC Lebon. Cette équipe est coordonnée par la SAGEM.

Un plan-guide, défini par l'équipe des maîtres d'œuvre, propose, au-delà des logements, commerces et services, un quartier essentiellement piéton avec de larges allées piétonnes traversant la ZAC du Nord au Sud, la réalisation d'une place centrale, d'un parc et d'un parking public dont la capacité est portée à 235 places.

Sur la base de ce plan guide, une consultation de promoteurs a été engagée en décembre 2019. Les promoteurs ont été choisis en mars 2020.

La participation financière annuelle de la commune aux équipements publics qui seront réalisés dans la ZAC est de 125 000 € HT telle que définie dans le traité de concession.

Les élections municipales ont été l'occasion de recueillir l'avis de la population et le résultat montre sa volonté de revoir le projet au profit d'un aménagement moins dense en matière de constructions et bénéficiant de plus d'espaces verts dans le cadre de la réalisation d'un éco quartier. Une discussion va donc s'engager avec la SAGEM.

La réflexion urbaine sur la place du Centenaire et de ses abords

La précédente municipalité a engagé une réflexion sur un projet de réaménagement de la place du Centenaire et de ses abords.

Le concours d'idées lancé en 2017 a permis de désigner l'équipe lauréate en 2018 qui a produit une étude pré-opérationnelle afin d'affiner le projet tant sur le plan technique que budgétaire.

Au regard du projet d'aménagement tel qu'envisagé, la commune a déposé fin 2019 une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (2020-2022) auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur par le biais de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Ces aménagements seront examinés par la nouvelle municipalité et feront l'objet d'une consultation de la population. Au stade actuel, il est donc prématuré de confirmer les orientations proposées.

Aménagements du centre-ville de Peymeinade

Une mesure de préfiguration de l'aménagement du futur centre-ville de Peymeinade a été réalisée en 2019 dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue FUNEL, ainsi qu'une première vague de remplacement du mobilier urbain (candélabres LED de l'avenue Funel, remplacement d'une partie des Jardinières de l'avenue Boutiny.)

Cette requalification et modernisation du centre-ville, qui s'échelonnera sur plusieurs années va se poursuivre en 2020, notamment par les actions suivantes :

- La limitation à 30 Km/heures de la section centre-ville de l'avenue Boutiny (RD 2562)
- L'aménagement de l'intersection surélevée d'entrée de ville au Carrefour St Marc
- L'équipement du centre-ville de dispositifs de stationnement vélos, en partenariat avec la CAPG et le dispositif européen EDUMOB porté par le conseil départemental.
- Travaux de réaménagement de l'aire de jeux du square CAUVIN.
- La poursuite du renouvellement et de la modernisation du mobilier urbain.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, cette opération de requalification et de modernisation du centre-ville se poursuivra à compter de 2021 (et années suivantes) et nécessitera un état des lieux des actions engagées ou à prévoir.

Amélioration du cadre de vie et développement durable

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation constante : propreté urbaine, entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, mobilier urbain, gratuité des parkings, fleurissement...

L'urgence climatique nous conduit à prendre des engagements fermes en matière de développement durable. Dès 2020 et dans les années à venir des actions fortes seront entreprises pour lutter contre les effets des phénomènes météorologiques extrêmes devenant de plus en plus fréquents.

- Les consommations d'eau seront réduites de façon significative : les fontaines seront mises en circuit fermé et seront multipliées pour donner plus de fraîcheur au centre-ville. Les jardins et espaces verts seront adaptés au climat méditerranéen. Les relevés de consommation, mis en place il y a peu de temps seront poursuivis et accompagnés d'objectifs pour des usages plus économes. Une attention particulière sera portée sur les systèmes de rafraîchissement (climatiseurs)
- Des contacts seront pris avec des installateurs de panneaux photovoltaïques pour augmenter notre indépendance énergétique. L'éclairage public sera interrompu la nuit dans les quartiers hors centre. La modernisation de l'éclairage public sera poursuivie accompagnée d'un plan pluriannuel de changement des candélabres.
- Poursuite de la contractualisation d'un groupement de commande avec la CAPG pour le lancement d'un Marché Global de Performance Energétique. Une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est en cours de réalisation.
- A l'instar de communes voisines (Auribeau, Pegomas, La Roquette, Grasse, Mouans-Sartoux) qui ont mis en place un enlèvement des ordures ménagères en porte à porte, nous étendrons ce dispositif à l'ensemble de la commune. Les points d'apport volontaire, sources de dépôts sauvages, seront supprimés.
- Nous mènerons une politique de diminution des objets plastiques que ce soit dans les services municipaux ou dans les manifestations publiques. Les clôtures ou les gazons synthétiques seront remplacés par des éléments végétaux.

1.2 Les chantiers prévus au budget 2020

Voirie 654 000€ seront consacrés aux travaux.

- Les plateaux piétonniers au nombre de quatre sur l'avenue Boutiny (244 500 €) viendront en remplacement des nombreux passages protégés. Cette opération sera menée en concertation avec les commerçants du centre-ville. Sécurisation des voies accidentogènes : carrefour du chemin Font Coutéou et chemin de la Montagne, carrefour avenue des Termes et Frayère, abords des écoles. Etude du cheminement piétonnier sur l'avenue Belletrud.
- Etablir un véritable plan de circulation, permettant des cheminements doux. Cela impliquera sans doute la mise en place de sens uniques, de dispositifs ralentisseurs.
- Après un diagnostic, un plan pluriannuel de réfection des voiries sera mis en place.
- Réfection de la place des Jacourets (230 000€), cette opération sera menée en concertation avec les habitants du quartier.

Ecoles et aires de loisir

- Finalisation de l'aménagement de l'aire de loisirs du Candéou, avec la rénovation de l'aire multisports et du parking.
- Actions de maîtrise de l'énergie : changement des menuiseries aluminium à l'école St Exupéry et au gymnase (66 500 €), changement de la chaudière à l'école Fragonard (25000 €).

Autres bâtiments

- Préparation des locaux destinés à recevoir la police municipale bd. Jean Giraud (50 000 €).
- Mise aux normes des ateliers des services techniques.
- Installation d'un dépôt de sirène quartier de Peygros (33 000 €).

Matériel et outillage

- Amélioration de l'entretien de la ville par des moyens supplémentaires pour les services communaux (138 000 €) : camion pour les maçons, véhicule pour la police municipale, aspirateur à feuilles tout en tenant compte de l'empreinte écologique et de la réduction des nuisances sonores (matériel électrique notamment)

Eaux pluviales

- Sécurisation de la population face aux risques : redimensionnement du réseau d'eaux pluviales aux Pins Escarabins (65 000 €), gestion des eaux pluviales avenue des Baumettes (25000€)

Eclairage public

- Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public en vue d'une transition progressive vers la technologie LED, afin de réduire la consommation énergétique de la commune tout en améliorant le confort visuel pour l'ensemble des usagers (piétons et conducteurs) pour un meilleur respect de la biodiversité.

Règlement Local de Publicité

- Réduction des nuisances publicitaires en élaborant le règlement local communal de publicité (RLP), tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.

En 2017, les communes de Peymeinade, Cabris, Le Tignet, Saint-Cézaire sur Siagne, Spéracédès et Saint-Vallier-de-Thiery ont délibéré pour la création d'un groupement de commande, dont la commune de Peymeinade est coordonnatrice, afin de travailler ensemble sur l'élaboration de leurs nouveaux Règlements Locaux de Publicité (RLP), fondés sur un diagnostic partagé et des enjeux communs.

En juin 2019, le groupement de commande a validé le choix du prestataire pour l'élaboration des RLP. Le prestataire du marché, les bureaux d'études IMMERGIS et Cadre et Cité, ont remis leur rapport de présentation provisoire le 20/06/2020. Il convient désormais de définir, avec les communes précitées, le mode de fonctionnement permettant d'aboutir à la formalisation de ce règlement.

Sécurisation de l'environnement

- Renforcement des travaux de sécurisation de la population face aux risques, notamment par des actions de nettoyage et d'entretien des vallons pour accueillir les eaux pluviales, débroussaillage préventif des zones soumises aux risques incendie, renforcement des réseaux d'hydrants destinés aux moyens de lutte contre l'incendie, poursuite des travaux de sécurisation des écoles conformément aux dispositions du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Espaces verts

- Mise en valeur et protection des espaces verts avec notamment la poursuite d'une gestion différenciée des nouvelles plantations (jardins secs, inscription dans une démarche de zéro phytosanitaire avec le développement de techniques de désherbant, l'achat d'outillages et de désherbants plus écologiques).

Amélioration de l'accessibilité des habitants

Les déplacements sont une préoccupation majeure des habitants.

Pour y répondre, la commune poursuivra ou mènera en 2020 les opérations suivantes :

- Identifier les premières mesures issues des réflexions avec le département et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur l'apaisement de la circulation sur la RD2562, et les mettre en place.
- Dans un même temps, la commune poursuivra la réalisation de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) engagé en 2016. Celui-ci se traduira en 2020 par la poursuite de la mise en accessibilité de bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (notamment l'hôtel de Ville), et la mise aux normes PMR et la poursuite des campagnes annuelles de sécurisation de certaines sections de trottoirs en vue d'améliorer la place des piétons dans la ville : voirie, trottoirs, bandes podotactiles, cheminements dans les écoles Mistral et St. Exupéry

C'est un vaste chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure, les mises aux normes seront réalisées.

Entretien et restauration du patrimoine

- Recensement des biens du patrimoine communal
- Restauration par des associations avec le concours des services techniques de la commune : oratoires, lavoirs, statues, monument aux morts

La culture pour tous

La mission du service culturel est de permettre aux habitants de se rencontrer en proposant une offre riche et éclectique.

En tenant compte du travail en amont que représente la mise en place d'une programmation culturelle, seules les manifestations prévues à la date de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale seront maintenues, sous réserve de la situation liée à la crise sanitaire.

En l'occurrence, d'ici la fin de l'année 2020, sont prévus :

- 3 soirées Estivales offertes par le Conseil départemental
- Le cabaret
- Le festival d'humour "Eclats de Rire" dont les représentations initialement prévues au printemps ont été reportées en novembre 2020
- Théâtre pour les enfants en décembre.
- Concert de Gospel en Décembre.
- Les auditions de piano de l'école municipale de musique.
- Le village de Noël.

Pour s'adapter à la demande, la politique culturelle s'intéressera aussi à la jeunesse et aux artistes locaux, tant professionnels qu'amateurs. Dans cet esprit, les programmations des associations participeront également à l'offre culturelle et seront associées à la communication municipale. De fait, dans le court laps de temps qui reste jusqu'à décembre, d'autres spectacles pourraient s'ajouter.

Parallèlement à ces manifestations, les ateliers et les services offerts par la bibliothèque et l'école de musique seront poursuivis dans un objectif de qualité et d'accessibilité pour tous.

Il est important de garantir l'accès à la culture en proposant une programmation à des tarifs accessibles, en appliquant la gratuité aux plus jeunes. La mise en place du paiement en ligne sera maintenue.

L'ensemble de ces manifestations feront l'objet d'une communication large afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois : site mairie, page Facebook, newsletter, presse locale, affichages pour la diffusion ponctuelle de l'information. La lisibilité des événements et de la programmation culturelle se fera par le biais d'un document papier.

Une réflexion sur le pôle culturel, dans le cadre d'une commission extra-municipale, sera engagée dès ce début de mandat.

2/ AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS

2.1 – Logements

Suite à un plan triennal de mixité sociale, signée en Mars 2016 avec la préfecture, la commune s'est engagée jusqu'en Décembre 2019 dans plusieurs opérations futures sans un schéma directeur d'urbanisation. Nous ne pouvons que constater cet état de fait.

Les différents programmes sont répartis sous forme de petites unités dans divers quartiers.

En 2019, deux permis de construire ont été délivrés pour les programmes suivants :

- Programme terrain Orange – impasse Général de Gaulle : 55 logements sociaux (permis de construire délivré en février 2019). Ce permis fait l'objet d'un recours contentieux ayant suspendu son exécution.
- Programme terrain Charbit/Cullet – chemin des Maures et Adrets : 29 logements sociaux (permis de construire délivré en décembre 2019).

En 2019, une opération a été livrée :

- La Résidence Jeanne Cauvin – avenue Funel : 24 logements en accession et 31 logements sociaux.

En 2020, la livraison de deux programmes est prévue :

- La Résidence La Pinède – chemin du Suye : 56 logements sociaux (travaux en cours et livraison prévue début 2ème semestre 2020).
- La Résidence Domaine des Scarabins – avenue des Jaisous : 16 maisons de ville en accession et 60 logements sociaux (travaux en cours et livraison prévue fin 2ème semestre 2020).

Au 1er trimestre 2020, la construction d'un nouveau programme a débuté :

- La Résidence La Pare – avenue Jean Giraud : 31 logements sociaux

2.2 – La sécurité

La tranquillité des Peymeinadois et le respect des règles constituent le socle d'une politique locale de sécurité.

Pour mettre en œuvre cette politique et assurer les différentes missions dévolues à la police municipale il y a nécessité d'une remise à niveau des effectifs de la police municipale :

- Effectif théorique : La police municipale est composée d'un chef de service, de cinq policiers municipaux formés, d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et d'une secrétaire.
- Effectif réel : La situation réelle est quatre policiers municipaux et un ASVP.

Le secrétariat est tenu à ce jour par une secrétaire dont les compétences sont du domaine culturel. Une remise en adéquation et en ordre du service sera donc nécessaire.

Actions concrètes : La convention de coordination, signée en 2016 et renouvelée en 2019 entre la Police Municipale et la Gendarmerie, permet de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires.

La commune agira afin de garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- Une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire adaptée en tenant compte des effectifs réels à sa disposition.
- Des contrôles de vitesse réguliers aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- La poursuite des plans de sécurisation de ses bâtiments (complexe sportif, salle Daudet, Gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans la cadre du plan Vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure),
- Des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons,
- L'aménagement de nouvelles voies de bouclage PPRIF rendues obligatoires par la Préfecture,
- La poursuite du partenariat avec le collège Paul Arène afin d'identifier les élèves susceptibles de commettre des infractions punies par la loi et de favoriser la mise en place d'actions afin de les aider et de les soutenir dans leur quotidien,
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et le développement de la sensibilisation à la culture du risque pour tous,
- La création d'une réserve intercommunale dans le cadre du PCS et en lien avec la CAPG
- La coopération avec la Mission Locale pour aider les jeunes en difficulté et lutter contre la délinquance,
- L'implication dans un dispositif de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des référents des comités de quartiers après remise en fonction réelle de ces comités.

2.3 – L'action sociale

Au regard des conséquences probables du contexte actuel, l'équipe municipale renforce son objectif de mener des actions solidaires envers les personnes qui en auront le plus besoin. Le soutien financier apporté par la commune au CCAS traduit sa volonté de lui donner les moyens de pouvoir assurer un réel accueil social et un accès effectif aux droits.

Ainsi, la ville sera attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Elle mettra en œuvre une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles. En 2020 il est envisagé de prévoir un logement social temporaire afin de répondre aux besoins des urgences en cas de détresse sociale nécessitant un accompagnement. Par ailleurs, en partenariat avec la CAF, nous mènerons une réflexion pour la création d'un espace de vie sociale, lieu de proximité visant à favoriser des actions collectives pour le renforcement des liens sociaux. Dans cet ordre d'idées, nous reprendrons le projet d'installation de la boîte à livres pour le mener à son terme.

Le maintien d'une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux, avec une équipe stabilisée et la stagiairisation d'une conseillère en Economie Sociale et Familiale, permettra de continuer à accompagner les usagers nécessitant un suivi particulier. Des visites à domicile seront prévues pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer

Les chiffres de l'accueil physique du public : 2017 = 1298, 2018 = 1441, 2019 = 1858

La ville, par l'intermédiaire du CCAS, assurera en 2020, la pérennité des aides sociales légales et facultatives, avec le maintien d'un budget équivalent à celui de l'année passée.

Quelques chiffres de l'année 2019 :

Nombre de dossiers d'aides légales traités : 295 dossiers (Aide Sociale, RSA, APA, MDPH FSL...)

Orientations aides alimentaires vers associations : 76 personnes

Enquêtes sociales 13

Logements 75 demandes et enregistrements et 47 attributions

Aides Facultatives 25 dossiers en commission permanente, 71 personnes ont reçu des tickets alimentaires et 45 des tickets Energies.

La subvention octroyée par la ville permettra le maintien du niveau des prestations de 2019. L'Analyse des Besoins Sociaux, obligatoire en début de mandat, permettra d'affiner les orientations retenues pour le C.C.A.S.

2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse

Ecoles et périscolaire :

Peymeinade accueille 742 enfants dans ses écoles, répartis en 20 classes en élémentaire et 10 classes en maternelle sur l'ensemble des établissements de la commune.

Cette année, nous observons l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire St Exupéry.

- Fragonard Mirabeau : 9 classes avec 220 élèves.
- Fragonard maternelle : 4 classes avec 106 élèves.
- St Exupéry : 7 classes avec 168 élèves.
- St Exupéry maternelle : 4 Classes avec 91 élèves.
- Mistral école primaire et maternelle avec 49 élèves pour 2 classes en maternelle et 108 élèves en primaire sur 4 classes.

En dehors des temps scolaires, les deux centres de loisirs de la commune (Fragonard et Daudet) accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette compétence périscolaire est gérée par la CAPG mais la commune y contribue activement par la mise à disposition de locaux et de personnel.

L'étude des effectifs scolaires pour les prochaines années constitue un point de vigilance important visant à permettre d'anticiper les besoins éventuels en termes d'accueil et d'équipement sur les différents sites scolaires de la commune.

Équipements informatiques :

Le parc informatique a été renouvelé avec 2 vidéoprojecteurs à St Exupéry, 2 vidéoprojecteurs et 1 PC mobile à Mistral. Pour un total de : 3 700 €.

Dans le cadre du plan COVID, il est prévu d'équiper chaque école de 2 PC et de 1 vidéoprojecteur soit un total de 10 000€.

L'achat de 4 tablettes a permis d'informatiser les cantines notamment pour faciliter le pointage obligatoire et l'envoi de mails aux responsables des sites.

A terme, il est prévu de généraliser le pointage informatique des enfants qui déjeunent et l'inscription des enfants en ligne via le portail famille.

Restauration scolaire

Aujourd'hui 600 repas en moyenne sont confectionnés chaque jour par la cuisine centrale de Peymeinade avec 16 agents qui préparent et servent les enfants à la cantine.

Un réaménagement progressif des salles de restauration a été engagé pour permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions (lutte contre le bruit, en petits groupes).

Un programme pluriannuel de rénovation des cantines qui avait été décidé en 2017 sera finalisé en 2020 par la mise en place d'un self à la cantine Mistral (inauguration prévue en septembre 2020).

Les investissements de mobilier et de matériel pour la cuisine centrale et les cuisines satellites représentent 12 055€ pour 2019.

Projets 2020 « Jeunesse et vie scolaire »

- Maintenir à leur niveau actuel les dotations versées au budget de la Caisse des Ecoles pour accompagner les actions éducatives, poursuivre le renouvellement des équipements informatiques, des fournitures de matériels et mobiliers scolaires.
- Établir un programme pluriannuel de rénovation des écoles en collaboration avec les services techniques municipaux, dans le cadre du plan école.
- Suite à la signature de la charte de l'ATSEM avec l'éducation Nationale, faciliter la mise en place de formations communes entre ATSEM et enseignants permettant le renforcement de leur travail collaboratif.
- Assurer la participation du service scolaire au projet de prévention de la délinquance porté par la Police municipale et en lien avec les partenaires extérieurs concernés : cellule de veille, projet « copains bienveillants » sur le site pilote de l'école Mirabeau, le collège, les parents.
- Poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la cuisine centrale et les projets liés.
- Dans la continuité des actions menées avec la CAPG, construire un projet global autour de la restauration scolaire : augmenter progressivement la part des produits issus de l'agriculture biologique (actuellement entre 15 et 20%), favoriser les circuits courts, améliorer la qualité des repas, poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, suivre le projet sur la qualité de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne sur tous les sites de restauration en lien avec les animateurs de la CAPG.
- Poursuivre la dématérialisation des procédures en lien avec le paiement de la cantine : inscription en ligne, prélèvement automatique, envoi des factures...
- Procéder à l'élection d'un nouveau conseil municipal des jeunes dès octobre 2020 et inscrire les crédits afférents à leur formation citoyenne soit 3 000€

2.5 – La vie associative

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. La municipalité doit être un partenaire du monde associatif : nous faciliterons les échanges, le partage, encouragerons la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes.

Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipement municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour développer la diversité des activités proposées. Parmi elles, le Comité des Fêtes et ses bénévoles seront des acteurs de premier plan de notre cité festive et conviviale, en corrélation avec les actions communales.

En 2020, pour et avec les associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, seront poursuivies les actions de synergie et de fédération. Afin de favoriser les liens et échanges associatifs, nous relancerons le Conseil Communal de la Vie Associative et nous relancerons l'Office Municipal des Sports.

Enfin, le soutien financier de la commune aux associations s'élèvera à 131 000€ et sera subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

2.6 - Développer le territoire numérique

Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s'inscrire dans la ville de demain

La commune soutient activement le projet de raccordement à la fibre optique, financé par le Conseil départemental et les communautés d'agglomération, dont la CAPG, et mis en œuvre par le SICTIAM.

Le déploiement du réseau fibre a débuté l'an dernier sur le territoire de Peymeinade. Malheureusement, les travaux coordonnés par le SICTIAM ont pris un retard conséquent mais 1000 premières prises ont été livrées fin 2019 et le développement se poursuivra en 2020.

Plusieurs opérateurs ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de s'implanter sur le territoire avec des offres tarifaires attractives pour la population ou les professionnels.

La municipalité accompagnera le concessionnaire du SICTIAM dans sa commercialisation et facilitera la mise en œuvre technique des travaux de raccordement.

Ce nouvel équipement favorisera le quotidien des Peymeinadois et devrait à terme attirer de nouvelles entreprises ou permettre de développer le télétravail, véritable solution face aux problèmes de circulation des administrés et qui a prouvé son efficacité durant les mois de confinement que nous venons de traverser.

La Fibre devrait également permettre la création d'un réseau spécifique très haut débit entre la Mairie, les bâtiments municipaux et d'autres collectivités pour améliorer la performance des outils informatiques à disposition des agents et donc la qualité du service public dans son ensemble.

3/ UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ

3.1 - La démocratie locale

Faire vivre de manière active la démocratie locale implique de consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et mieux les informer.

Pour satisfaire cette ambition, les comités de quartier ouverts à tous les habitants seront réactivés ou créés (cf. comité de quartier colline des Chênes Prouveresse). Ils doivent permettre de coproduire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre.

Une vraie communication entre les élus et les habitants des quartiers sera mise en place par des réunions régulières d'information et d'échanges.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la coconstruction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuiera sur les diverses publications municipales, sur l'utilisation des nouvelles technologies à disposition (Facebook, Twitter etc..).

La mise à jour du site internet sera effectuée afin de faciliter la vie et l'information des Peymeinadois. Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares.

3.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics

Depuis 2017, de nombreux chantiers de modernisation de l'administration ont été menés et seront poursuivis sur l'année 2020 :

La mise en place de la saisine par voie électronique

- Par les usagers

A la demande de l'Etat, et pour faciliter les démarches des Peymeinadois, la municipalité renforce le point numérique permettant aux usagers d'accomplir leurs démarches en ligne sur le site de l'A.N.T.S (CNI, passeports, permis de conduire et cartes grises). Des agents formés accompagnent sur rendez-vous les administrés dans l'utilisation du matériel informatique mis à disposition et dans leurs demandes de titres.

- Par les services communaux

La mise en place d'une application pour la saisine et l'envoi dématérialisé des listes de recensement militaire.

La mise en place du transfert de nouvelles compétences aux officiers d'état civil :

- La demande de changement de prénom (ou d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) qui se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance, en lieu et place du juge aux affaires familiales,
- La rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état civil, en lieu et place du Procureur de la République.
- Les PACS depuis le 1er novembre 2017 (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

La poursuite d'une nouvelle gestion de la liste électorale

- Mise en place du Répertoire Electoral Unique en partenariat avec l'INSEE et l'installation d'une commission de contrôle ; ces modalités se sont appliquées pour les élections européennes du 26 mai 2019 et ont encadré la préparation des élections municipales et communautaires de 2020.

Le développement d'une nouvelle application informatique pour la gestion des cimetières.

- Cette modernisation du suivi de l'état des concessions sur les deux cimetières s'effectue avec le soutien de la CAPG.

L'organisation du recensement de la population en collaboration avec l'INSEE

- Recrutement de 18 agents recenseurs et la nomination de 2 agents coordonnateurs.

Pour 2020, l'INSEE encourage la collecte des données par un questionnaire en ligne.

Gestion des archives communales

Poursuite du partenariat avec le CDG 06 pour la gestion des archives communales. Cette collaboration vise à reconditionner les archives définitives pour leur assurer une meilleure conservation, contrôler les archives éliminables et organiser de nouveaux versements pour libérer les bureaux des agents. La restauration d'anciens registres de délibérations et d'Etat civil s'inscrit également dans cette démarche.

La modernisation des outils informatiques :

- La finalisation de la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et titres de perception) et avec la Préfecture pour les actes budgétaires a été réalisée en 2019.
- L'objectif pour 2020 sera de dématérialiser les Marchés publics et les factures des fournisseurs.
- Le paiement en ligne des repas cantine se développe : depuis la rentrée de septembre 2017 les familles ont la possibilité de régler les factures de cantine par internet. Une sensibilisation des familles sera poursuivie afin que le pourcentage d'utilisation de ce service soit augmenté. La mise en place du paiement par prélèvement va également être étudiée en 2020.
- Le raccordement de la Mairie et du CTM à la fibre sera effectif en 2020 et la mise en place d'une fibre optique entre les bâtiments communaux est à l'étude afin d'optimiser les échanges et réduire les coûts d'abonnement téléphonique et internet.
- Après avoir renouvelé l'ensemble du parc informatique des services techniques et administratifs en 2019, un investissement conséquent est prévu sur 2020 et 2021 pour acquérir de nouveaux logiciels métiers pour la plupart des services afin d'améliorer le fonctionnement général de l'administration et se conformer aux obligations réglementaires.
- La commune va également demander une subvention du Frat COVID pour équiper chaque école et l'ensemble des services municipaux d'un ordinateur portable et d'outils favorisant le télétravail afin de pouvoir assurer une continuité pédagogique et maintenir les services essentiels à la population en cas de nouvelle crise sanitaire.

3.3 – L'intercommunalité

Les liens avec l'intercommunalité seront renforcés en vue de favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement maîtrisé. Nous agirons en concertation avec les communes lorsque nos intérêts seront convergents. Avec leur participation active au sein des syndicats, des commissions et du bureau des Maires, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux réflexions et aux actions communautaires et à les valoriser sur le territoire communal.

Ils participeront à la définition des projets d'équipements situés sur la commune et notamment la rénovation et la possible couverture de la piscine, des crèches, ... et des études et travaux en faveur de la fluidité des déplacements. La mise en œuvre et le financement du PDU sera une de nos priorités.

La commune s'inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des Peymeinadois. Elle veillera notamment au maintien de l'accueil touristique géré désormais par la CAPG.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre du projet de territoire et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire peymeinadois et qui devront respecter les principes d'aménagement et de développement durable défendus par la municipalité.

En 2020, sera étudié le transfert de compétences des Zones d'Activités Economiques et de la Gestion des Eaux Pluviales. Afin d'assurer la neutralité budgétaire de ces évolutions, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder durant le 2ème semestre à l'élaboration du rapport d'évaluation des charges et produits transférés. Suite à l'adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes de la CAPG. En conséquence, au stade du budget primitif 2020, le montant de l'attribution de compensation constituera un montant provisoire. Dans l'attente, la commune continuera à gérer ces compétences dans le cadre d'une convention de gestion.

De plus, le processus de mutualisation engagé depuis fin 2015 devrait s'amplifier. En effet, le schéma intercommunal de mutualisation 2014-2020, adopté en conseil municipal le 14 décembre 2015, devrait évoluer puisque plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude.

CONCLUSION

Dans un contexte toujours plus contraignant pour les finances publiques et après avoir traversé une crise sanitaire mondiale sans précédent, la capacité de la commune à s'adapter et à rationaliser son organisation permet de respecter les engagements pris auprès des Peymeinadois en leur offrant un service public en constante amélioration et en concrétisant des projets qui améliorent le quotidien et préparent l'avenir.

Cependant, l'installation du nouveau Conseil Municipal le 4 juillet fait que les échéances budgétaires vont être votées 7 mois après le début de l'exercice. En ajoutant l'encours des dépenses déjà engagées et non réalisées, la responsabilité sur ce budget 2020 de la nouvelle équipe municipale sera très limitée.

De plus, la collectivité souffre depuis quelques mois d'importants manques dans l'organisation : pas de DGS, plus de direction de la culture et de la communication, du personnel manquant à la police municipale et aux services techniques. Les 6 prochains mois vont donc être consacrés à redonner à la commune une organisation performante et en adéquation avec le niveau de service que les Peymeinadois attendent.

La nouvelle équipe municipale va aussi mettre à profit ce temps pour organiser la concertation, via des commissions extra -municipales, sur le pôle culturel et la ZAC Lebon.

Elle pourra ainsi, dès 2021, mettre en œuvre les projets pour lesquels elle a été élue.